

**CONVENTION DE
RENOVATION URBAINE
DU QUARTIER DU NOYER RENARD
A ATHIS-MONS
AVENANT SIMPLIFIE N° 2**

2006 - 2011

[Handwritten signature]
1
[Handwritten mark]

ARTICLE - 1 - OBJET DE L'AVENANT

La convention pluriannuelle 2006-2011 pour la réalisation du programme de rénovation urbaine du quartier du Noyer Renard à Athis-Mons a été signée par l'ensemble des partenaires le 22 décembre 2006. Après quelques mois de mise en oeuvre effective du programme, il apparaît nécessaire de procéder à une adaptation ponctuelle sans incidence financière afin de faciliter la mise en oeuvre opérationnelle et la gestion financière du projet. Cet avenant précède un avenant appelé à la convention qui permettra quant à lui de reprendre le projet global et de remettre à plat les financements des divers partenaires du projet.

En attendant, l'objectif est, avec cet avenant simplifié et au-delà de la gestion opérationnelle et financière du projet, de corriger et d'enrichir le contenu des opérations indiquées dans la convention et d'améliorer ainsi la qualité intrinsèque du projet de rénovation urbaine.

Il s'agit :

De prendre en compte dans la famille 02 « Création de logements sociaux »

- La création d'une nouvelle ligne « Lot K - construction de collectifs - 18 PLUS et 2 PLAI » sur site et la modification de fait de la ligne « Sur site - Construction de 21 PLUS-CD, 29 PLUS et 7 PLAI » qui devient « Sur site - Construction de 21 PLUS-CD, 11 PLUS et 5 PLAI »

De prendre en compte dans la famille 12 « Ingénierie et conduite de projet »

- La modification de la ligne « Renforcement maîtrise d'ouvrage ville » qui fait l'objet d'une demande de subvention revue à la hausse pour sa mise en conformité avec les moyens consacrés par la Ville à la conduite opérationnelle du projet global
- La modification de la ligne « Urbaniste conseil, démarche développement durable », sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Athis-Mons qui est scindée en deux opérations distinctes « urbaniste conseil » et « démarche de développement durable » qui font l'objet de marchés distincts.
- La modification de la ligne « Communication, concertation, évaluation et GUP » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Athis-Mons qui est scindée en trois opérations distinctes « Communication », « concertation » et « évaluation GUP ».
- La modification du budget de la ligne « Étude urbaine pour poursuite du projet après 2009 » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Athis-Mons, afin de refléter le coût réel de l'étude.
- La création d'autre part d'une ligne « Travail de mémoire humaine » sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Athis-Mons, qui a pour objectif de rendre compte de la dimension humaine des transformations physiques dans le quartier. Basé sur des témoignages et des portraits d'habitants et d'usagers du Noyer Renard, ce travail illustrera l'évolution de la vie du quartier et sera centré sur le ressenti des différentes populations et acteurs locaux face à la mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain.
- La création d'une ligne « étude d'impact pour création de ZAC » sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Athis-Mons, afin d'intégrer toute évolution majeure du projet urbain qui aurait été convenue par les partenaires au programme de la ZAC.
- La modification de la ligne « Etudes techniques/Projet mémoire » sous maîtrise d'ouvrage de l'Immobilière 3F qui est scindée en deux opérations distinctes « Études techniques » et « Projet mémoire urbaine ». Cette évolution a pour objectif de distinguer ce qui ressort des études proprement techniques (études pré-opérationnelles) du travail mené par Immobilière 3F avec les associations de quartier sur l'évolution physique du patrimoine bâti et paysager du Noyer Renard.

ARTICLE – 2 – NOUVELLE REPARTITION DES OPERATIONS D'INGENIERIE DE PROJET

L'article 4-1 du titre III « L'intervention de l'ANRU sur l'ingénierie de projet » devient :
Les lignes modifiées par voie d'avenant figurent en gras

INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET

Opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Contribution ANRU	Taux ANRU	Date de démarrage
Renforcement maîtrise d'ouvrage ville	Ville d'Athis-Mons	612 000	306 000	50%	2006
OPC urbain	Ville d'Athis-Mons	300 000	150 000	50%	2006
Urbaniste conseil	Ville d'Athis-Mons	200 000	100 000	50%	2006
Démarche développement durable	Ville d'Athis-Mons	200 000	100 000	50%	2009
Communication	Ville d'Athis-Mons	200 000	100 000	50%	2006
Concertation	Ville d'Athis-Mons	100 000	50 000	50%	2009
Évaluation GUP	Ville d'Athis-Mons	50 000	25 000	50%	2009
Travail de mémoire humaine	Ville d'Athis-Mons	50 000	25 000	50%	2009
Étude d'impact pour création de ZAC	Ville d'Athis-Mons	25 000	16 250	65%	2009
Études techniques	Immobilière 3F	108 600	54 300	50%	2006
Projet mémoire urbaine	Immobilière 3F	11 000	5 500	50%	2007
Étude urbaine pour poursuite du projet après 2009	Ville d'Athis-Mons	100 000	65 000	65%	2006
Étude d'évaluation pour l'opération de rénovation urbaine	Immobilière 3F	50 411	25 206	50%	2005

G

h

w

ARTICLE – 3 – NOUVELLE REPARTITION DES OPERATIONS DE CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'article 4-2 du titre III « L'intervention de l'ANRU dans le champ du logement locatif à caractère social » (reconstitution ou création de l'offre locative sociale) devient :

Les lignes modifiées par voie d'avenant figurent en gras

Opération	Maître d'ouvrage	Type et nombre de logements	Base de financement prévisionnel	Contribution ANRU	Taux ANRU	Date de démarrage
Lot A – Construction de logements collectifs	Immobilière 3F	34 PLUS CD 4 PLAI	6 344 592	781 860	12,3%	2007
Lot D – Construction de maisons ateliers	Immobilière 3F	10 PLUS CD	3 245 160	333 656	10,3%	2007
Lot E – Construction d'une villa urbaine	Immobilière 3F	4 PLUS CD	624 602	99 919	16,0%	2007
Lot G – Construction de logements collectifs	Immobilière 3F	14 PLUS 2 PLAI	3 425 793	139 938	4,1%	2008
Lot K – Construction de logements collectifs	Immobilière 3F	18 PLUS 2 PLAI	3 989 107	195 353	4,9%	2009
Sur site – Construction de 21 PLUS CD, 11 PLUS et 5 PLAI	Immobilière 3F	21 PLUS CD 11 PLUS 5 PLAI	6 582 979	1 554 709	23,7 %	2009
Surcharge foncière constructions hors site	Immobilière 3F		1 856 522	742 609	40,0%	2008
Hors site - construction de 66 PLUS et 7 PLAI	Immobilière 3F	66 PLUS 7 PLAI	13 061 186	848 977	6,5%	2008
Prime spécifique PLAI hors site secteur 5	Immobilière 3F		130 612	130 612	100,0%	2008

Les autres dispositions de la convention partenariale du projet de rénovation urbaine du Noyer Renard signée le 22 décembre 2006 et modifiée (le cas échéant) par l'avenant simplifié n°1 du 29 juillet 2008 demeurent inchangées.

ARTICLE – 6 – MODIFICATION DES ANNEXES A LA CONVENTION

Le tableau financier annexé au présent avenant est substitué au tableau financier figurant en annexe de l'avenant simplifié n°1 (du 29/07/2008) à la convention partenariale signée le 22/12/2006.

ARTICLE 7 – DIFFUSION DU PRESENT AVENANT

Conformément au règlement général de l'ANRU, le présent avenant simplifié sera diffusé à l'ensemble des signataires de la convention partenariale d'Athis-Mons signée le 22 décembre 2006 (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Etat, Ville d'Athis-Mons, Communauté de Communes « Les Portes de l'Essonne », Conseil Général de l'Essonne, Association Foncière Logement, Immobilière 3F, SORGEM, Caisse des Dépôts et Consignations).

Fait en 10 exemplaires originaux à Evry, le 28 Janvier 2009

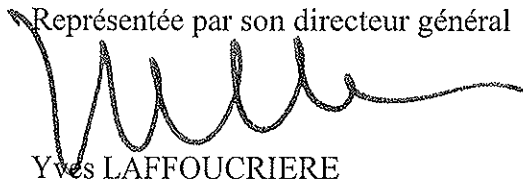
L'Etat représenté par le Préfet,
L'ANRU représentée par son délégué Territorial


Jacques REILLER

La commune d'Athis-Mons
représentée par son Maire,


Francois GARCLA

Immobilière 3F
Représentée par son directeur général


Yves LAFFOUCRIERE

IMMOBILIERE 3F

159, rue Nationale - 75630 Paris Cedex 13
Tel : 01 40 77 15 15 - Fax : 01 44 24 07 86